

Dans le cadre de votre cancer du sein, le kinésithérapeute pourra contribuer à soulager et traiter différents effets secondaires possibles de vos traitements (prise en charge en post-opératoire et tout au long des traitements, réadaptation physique et accompagnement vers une reprise d'activité physique) :

- la douleur (cicatrices douloureuse, sensation de carcan, d'oppression...),
- le lymphœdème du bras et/ou du sein,
- le lymphocèle,
- les problèmes de limitation articulaire de l'épaule et de cordes axillaires,
- la préparation à une reconstruction,
- le traitement des cicatrices,
- l'amélioration de la posture et la reprise de l'effort.

Ce professionnel est adhérent au Réseau des Kinésithérapeutes du Sein (RKS)* et se conforme à leur cahier des charges.

Vous pouvez également trouver d'autres professionnels de santé formés à la prise en charge du cancer du sein mais qui ne sont pas forcément adhérents au RKS.

* **Le Réseau des Kinés du Sein (RKS)** est une association à but non lucratif dont la mission principale est de faciliter le parcours de soin des hommes et femmes atteints d'un cancer du sein. Le RKS fédère ainsi des kinésithérapeutes diplômés ayant suivi une formation spécifique en sénologie pour répondre aux besoins des patients et patientes en recherche d'une prise en charge adaptée à leurs traitements.